

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D075/2018

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre à 17 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de l'Enfance, 17 rue du Pont-aux-Chèvres – 27170 Beaumont-le-Roger, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 3 décembre 2018

Nombre de membres	<p>Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DELAMARE, M. DU MESNIL ADELEE, M. GUENIER, M. MALARGE, M. MALHERBE, M. PENVEN, Mme VATINEL,</p> <p>Étaient absents : Mme BLOTIERRE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, Mme JORISSEN, M. KAREB, M. PALADE, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN.</p>
En exercice : 21	
Présents : 11	
Votants : 14	

Pouvoirs : M. GRIHAULT a donné pouvoir à M. PENVEN ; M. PERDRIEL a donné pouvoir à M. ARNAUD ; Mme VAN DEN DRIESSCHE a donné pouvoir à Mme VATINEL

Secrétaire de séance : M. DU MESNIL ADELEE

Objet : Finances – Budget annexe Gestion et administration de résidences pour personnes âgées – Décision Modificative n°1

Monsieur le Président rappelle que des impératifs juridiques, économiques et sociaux, difficiles à prévoir dans leurs conséquences financières, peuvent obliger l'assemblée à voter des dépenses nouvelles et les recettes correspondantes qui sont dégagées, soit par des ressources nouvelles, soit par des suppressions de crédits antérieurement votés.

Ces votes interviennent dans le cadre de décisions modificatives. Les documents qui les décrivent ne comprennent que les chapitres et les articles modifiés ainsi que les annexes impactées par la décision.

Les décisions modificatives qui peuvent être votées en cours d'année résultent des virements de crédits nécessaires, de l'emploi des recettes non prévues au budget primitif, ou de dépenses ou recettes nouvelles à y inscrire.¹

Suite à une erreur à l'ouverture d'un compteur d'eau à la résidence autonomie Serge Desson, il apparaît que Eure Habitat a réglé des factures à la place de Monsieur DANDELY Pierre occupant du logement n°5 de la résidence, pour un montant de 1 106.56 € pour les années 2015 à 2018.

Il est ainsi proposé que le C.I.A.S. prenne en charge la dépense auprès de Eure Habitat et la refacture à l'utilisateur.

¹ Extrait M14 – Tome 2

Aussi, il nécessaire de modifier certaines imputations budgétaires de la section de fonctionnement par augmentation des crédits tant en dépenses qu'en recettes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Budget Primitif adopté le 06 avril 2018 ;

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil d'Administration, à la majorité avec une abstention :

- ↳ Décide, d'une part de rembourser à Eure Habitat les factures payées à la place de Monsieur DANDELY Pierre demeurant au logement n°5 de la résidence autonomie Serge Desson pour un montant de 1 106.56 € et d'autre part, de refacturer ce même montant à Monsieur DANDELY.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à ces remboursements.
- ↳ Adopte la décision modificative N°1 du Budget annexe Gestion et administration de résidences pour personnes âgées du C.I.A.S. présentée comme suit :

270012347 Code INSEE	CIAS INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE FOYERS RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES	DM n°1 2018
--------------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

Décision modificative N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60611 : Eau et assainissement	0.00 €	1 107.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0.00 €	1 107.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7548 : Autres remboursements de frais	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 107.00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 107.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	1 107.00 €	0.00 €	1 107.00 €
Total Général		1 107.00 €		1 107.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20181211-18D075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2018